

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 346

présenté par
Mme Mauborgne et Mme Moutchou

AVANT L'ARTICLE 12

À l'intitulé du chapitre III, substituer au mot :

« maltraitance »

le mot :

« captivité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel